

Conseil d'Administration du 13 décembre 2021

Délibération n°18

Objet : Désignations pour siéger à Approlys

Etaient Présents :

Au titre des communes : M. Patrick CHOFFY, M. Michel CHAMBRIN, M. Christian LEGENDRE

Au titre des EPCI : M. Didier NEVEU, M. David DUPUIS, M. Jean-Jacques MALET, M. Thierry JOLIVET, M. Hervé NIEUVARTS, M. Gérard LARCHERON, M. Bertrand HAUCHECORNE, M. Gilles BURGEVIN, M. Gérard LEGRAND, M. Didier DUCROT, M. François BELHOMME, M. Laurent BAUDE, M. Alain TOUCHARD

Au titre des départements : M. Ariel LEVY, M. Frédéric NERAUD

Au titre de la région Centre-Val de Loire : Mme Magali SAUTREUIL

Représentés : Mme Béatrice BARRUEL

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,*

*Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

*Vu la délibération n°10 du 12 juin 2014 portant adhésion à Approlys,*

*Vu la convention constitutive signée par le représentant de l'Etablissement le 2 octobre 2014,*

*Vu la qualité de titulaire de Monsieur Patrick ECHEGUT,*

*Vu la candidature orale de Mme Magali SAUTREUIL,*

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DELIBERE**

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : Mme Magali SAUTREUIL est désignée en qualité de représentante suppléante de l'Etablissement au Conseil d'administration d'APPROLYS.

**Adopté**

Pour extrait conforme,

  
Ariel LEVY

Président  
de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Affichage le : **20 DEC. 2021**